



Paroles de Pie

N°75 – Mai 2021



Ra'pie'des actualités



- Suite aux recommandations sanitaires du 29 avril 2021 les horaires de l'atelier **Osez l'Vélo** sont les suivants :
 - **De 14h à 18h** les mercredis et vendredis jusqu'au 14 mai
 - **De 15h à 19h** les mercredis et vendredis à partir du 19 mai
 - **De 9h à 12h** les samedis, hors jours fériés
- **Fête du vélo de la CAPI, samedi 5 juin 2021** de 14h à 18h, à l'aire du Guâ, voie verte de la Bourbre, à l'Isle d'Abeau :

Osez l'Vélo installera son stand atelier mobile et marquage de vélos. Nous aurons besoin d'être une bonne équipe pour l'animation entre l'accueil du public, l'administratif du marquage vélo, la mécanique vélo et le marquage des vélos. L'animation dure quatre heures, plus l'installation et le rangement. Il serait intéressant de pouvoir participer sur des créneaux plus courts si nous sommes suffisamment nombreux. Si vous êtes intéressé, contactez Guy (olv@apie-asso.net ou 06 72 98 39 35).



Rendez-vous du mois

- **15/05** : animation « **immersion reptilienne** » à Succieu reportée au **12 juin à 8h30**.
Inscription obligatoire
- **16/05, 8h30, étang Riboud, Culin** : animation « **chants d'oiseaux, niveau 2** ».
Inscription obligatoire
- **29/05, 8h30** : animation « **reconnaissance chant d'oiseaux** » en partenariat avec la Médiathèque de La Verpillière.
Inscription et renseignements auprès de la médiathèque Malraux : 04 74 82 76 72

Pour vous inscrire :
contact@apie-asso.net



- **Gabrielle et Diane**, nos supers stagiaires, ont terminé une partie de l'**étude terrain des pelouses sèches** situées sur les communes de Villefontaine, Maubec, Saint-Quentin-Fallavier, La Verpillière, L'Isle d'Abeau et Vaulx-Milieu.



- **Les animations scolaires** ont repris bon train après cette période de 3 semaines de confinement pour les enfants. **Avec les masques mais dans la nature !**



- **Carnet rose** : 2 poussins **Oedicnèmes criards** ont été repérés sur les communes de Satolas-et-Bonce et Saint-Quentin-Fallavier. On leur souhaite plein de criquets, sauterelles et autres orthoptères à grignoter !



- Dans un objectif **d'accompagnement des communes**, un livret présentant nos compétences et champs d'action est en cours d'élaboration.

Paroles de Pie'gistes

Constitution du bureau

Par Laurent Schwartz

Lors du Conseil d'Administration du 13 Avril 2021, le premier après l'Assemblée Générale, les membres du bureau de l'APIE ont été élus. Le bureau était composé l'an dernier de Laurent Schwartz (président), Hervé Clais (trésorier) et Bertrand Her (secrétaire), avec Christopher Thornton en membre supplémentaire du bureau. Cette année nous retrouvons les mêmes personnes dans leur poste respectif, et renforcées par François Liénard qui assurera plus particulièrement une représentation des naturalistes.

Pour rappel, les membres du bureau s'assurent du fonctionnement de l'association au quotidien, en respectant les décisions du Conseil d'Administration. Ils travaillent en étroite collaboration avec les salariés et bénévoles. La présidence d'une association est rarement recherchée, car ce sont des responsabilités. Les personnes qui s'engagent et prennent cette charge risquent, au fil du temps, de ne pas trouver de successeur. Afin d'éviter cette situation, une très bonne règle de nos statuts limite à 4 années consécutives la possibilité pour une même personne d'être à la présidence. Ce sera donc, par choix mais aussi grâce à cette règle, mon dernier mandat.

Si j'avais la plume facile, je pourrais écrire un livre de tout ce que m'a apporté mon implication associative. Je ne peux que vous souhaiter de franchir le pas et de vous impliquer. De la participation à des sorties naturalistes, l'aide à l'atelier vélo, la participation au CA, à la commission communication..., il faut juste commencer.

Merci à toutes et tous qui vous impliquez !

Renaturer la Bourbre : un projet majeur pour l'eau et la nature

Par le Conseil d'Administration de l'APIE

Depuis plusieurs années, se profile le projet ambitieux de recréer des méandres sur plus de 10 km de la Bourbre, sur plusieurs tronçons entre Bourgoin-Jallieu et La Verpillière et au-delà (jusqu'à Chamagnieu). Cela remettrait en eau, sur plus de 3 km, la Vieille Bourbre entre l'Isle d'Abeau et Villefontaine.

Il s'agit d'un projet phare pour l'eau et pour les milieux aquatiques de notre bassin versant, car la Bourbre est actuellement un drain artificiel qui coupe en ligne droite l'ancien marais de la plaine du Catelan, aménagé par Napoléon au début 19^{ième} siècle, pauvre en biodiversité (même si certaines espèces telles que le castor sont de retour) et défaillant en fonctions hydrauliques (autoépuration, alimentation des nappes, etc.).



Gomphus vulgatissimus
observé sur la Bourbre

Le projet de renaturation est mené par le syndicat mixte SMABB, devenu aujourd'hui EPAGE, avec la CLE (Comité Local de l'Eau) qui regroupe les élus locaux, l'Etat, les agriculteurs, les industriels, les pêcheurs et les associations. Le premier tronçon du projet est (pour partie 1,5 km) une obligation réglementaire pour la CAPI (mesure compensatoire de la station d'épuration de Bourgoin-Jallieu, Arrêté Préfectoral de 2009, très en retard) mais la remise en nature ambitieuse jusqu'à Chamagnieu est une initiative volontariste des élus et des acteurs de la CLE.

Avec l'expérience du reméandrage spontané de la Bourbre à Villefontaine qui a permis d'enrichir localement le milieu naturel mais qui déstabilise les berges, le projet prévoit des espaces de divagation plus larges de la rivière, adaptés à son fonctionnement, et remettrait en nature et en connexion hydraulique une vingtaine d'hectares au total.



Méandres à Villefontaine

L'APIE est pleinement favorable à ce projet, à condition qu'il soit mené pour son ensemble, de Bourgoin-Jallieu jusqu'à Chamagnieu.

Les études font d'ailleurs apparaître le projet de renaturation comme incontournable pour atteindre les objectifs réglementaires de la Directive Cadre sur l'Eau (risque à terme d'amendes de l'Europe en cas de non atteinte). L'ensemble des reméandrages prévus permettrait notamment à la Bourbre de retrouver une capacité d'autoépuration, nécessaire pour améliorer la qualité de l'eau à l'avenir devant l'augmentation de la pression urbaine et le changement climatique.

Aujourd'hui, cependant, des questions se posent sur le premier tronçon de ce projet, entre Bourgoin-Jallieu et l'Isle d'Abeau. A cet endroit, le lit de la Bourbre s'est ensablé, réhaussant le niveau d'eau, avec comme conséquence la création spontanée, il y a quelques années, d'une zone humide d'environ quatre hectares en rive gauche de la Bourbre, visible de la sortie d'autoroute Isle d'Abeau Centre. De l'autre côté, en rive droite, la Bourbre surélevée risque de passer au-dessus de la Voie Verte et d'inonder la plaine. La nouvelle zone humide est alimentée par le Bion, qui ne peut plus se jeter dans la Bourbre surélevée. Cet espace est aujourd'hui intégré aux mesures compensatoires du dossier Médipôle/Sétives.

Le reméandrage prévu sur ce premier tronçon implique la destruction de cette nouvelle zone humide. Le Conseil d'Administration de l'APIE (5/2/2021) s'est prononcé plutôt pour la renaturation spontanée, notamment eu égard à la présence d'espèces protégées constatées sur la zone humide spontanée.

L'APIE note que ce tronçon est présenté comme faisant partie du projet de d'ensemble, car pouvant contribuer au bon fonctionnement des tronçons reméandrés en aval. Pour l'APIE, ce sont bien ces autres phases du projet de renaturation, en aval, qui sont importantes.

Nous considérons que la destruction de la zone humide existante ne doit pas être acceptée comme mesure compensatoire de la station d'épuration de Bourgoin-Jallieu puisque que ce secteur est déjà en train de se renaturer spontanément, et est déjà inscrit en mesure compensatoire du Médipôle/Sétives. Nous demandons par ailleurs que soit mis à jour, avant tout travaux, l'inventaire des espèces et milieux sur la zone humide spontanée et que soient prévues des mesures compensatoires appropriées. L'APIE a pris acte des positions des élus, notamment du Président de l'EPAGE et du Président de la CAPI, qui se sont exprimés publiquement en faveur de l'ensemble du projet. Nous nous interrogeons cependant, car il ne semble exister à ce jour aucune garantie de réalisation, au-delà du premier tronçon. Nous avons donc demandé des engagements écrits sur l'ensemble du projet. Cette approche semble être soutenue par l'Agence de Bassin et l'Etat, qui ont indiqué que les subventions au projet sont l'ensemble et que la Déclaration d'Utilité Publique portera sur la totalité du projet.

Proposition APIE Osez l'vélo pour l'accès à la gare de

Bourgoin-Jallieu

Par Christopher Thornton

Sur le site « JeParticipe » de la ville de Bourgoin-Jallieu, un membre du Bureau de l'APIE, pour le groupe 'vélo' de l'APIE, a mis la proposition de sécuriser l'accès à la gare SNCF en vélo et à pied. Cette proposition a recueilli plus de 100 votes en moins de 15 jours (une seule proposition en a plus : pour une Maison de Quartier de Montbernier). La municipalité a répondu (lire sur le site) qu'elle souhaite développer les modes doux, mais que les routes DR522 et RD1006 relèvent du Conseil



Départemental et que des études sont en cours, notamment pour le futur projet Urbagare (devenu 'Quartier Ramseyer'). Vous pouvez encore apporter votre soutien à cette proposition, ou proposer d'autres idées sur <https://jeparticipe.bourgoinjallieu.fr/>. L'APIE a par ailleurs rencontré M. Legay-Bellod, Conseiller Municipal de Bourgoin-Jallieu délégué à la mobilité, le 15 avril, qui s'est montré ouvert à nos propositions. Il a notamment été convenu que l'APIE proposera des aménagements temporaires « Covid » d'itinéraires et sécurisation pour le vélo (sur quelles rues ? où ? comment ?). Cela a été un succès sur d'autres villes, permettant de tester des itinéraires vélo sécurisés sans réalisations d'aménagements routiers lourds et chers, voir <https://www.cerema.fr/fr/actualites/amenagements-cyclables-temporaires-confinement-queelles>

Jardins potagers scolaires « Fraises d'APIE »

Par Marie-Noëlle MARTINET

Ce printemps 2021 a permis la reprise du jardinage, (interrompu printemps 2020 cause COVID) aux écoles maternelles des Fougères à Villefontaine et de Bellevue à St Quentin-Fallavier. Ces deux jardins pilotes ont permis d'expérimenter « le faire jardiner » à des enfants entre trois et six ans, car le but est bien de proposer et permettre une action concrète aux élèves.

Après une préparation des parcelles au préalable, une plantation de pommes de terre a été faite le lundi 23 mars à Bellevue et le mardi 24 mars aux Fougères suivie d'un bon paillage de protection. Dans chaque école, soixante-quinze enfants par groupes de douze environ, ont planté, désherbé, et observé la vie du sol et pris soin des végétaux déjà présents : fraisières, framboisiers, aromatiques.



A Villefontaine, l'espace suffisant a permis d'implanter cet hiver des arbres et arbustes qui promettent de futures récoltes de cerises, figues, prunes, pommes, groseilles et cassis. L'accueil de la biodiversité par des petits aménagements, refuges à insectes et nichoirs sont envisagés à l'avenir pour permettre la sensibilisation à un environnement vivant.

Les enseignants profitent du jardin pour le déroulement d'autres activités, peintures sur galets, confection de petites éoliennes, vocabulaire, lecture au jardin.



Atelier Osez l'Vélo : visite de Cendra Motin, députée de la 6^{ème} circonscription iséroise

Par Guy Valentin

Mardi 27 avril 2021, rencontre avec Mme Cendra Motin (députée de la 6^{ème} circonscription iséroise (BJ Nord, Crémieu, Morestel...) et rapporteure du titre 2 de la loi Climat et Résilience, produire et travailler), accompagnée de Monsieur Rudy Witteman, président du Conseil de développement des Balcons du Dauphiné. Invité par l'APIE, Matthieu Allereau, chargé de mission pour la Clavette grenobloise et L'Heureux Cyclage étaient présents ainsi qu'Hervé Clais qui représentait le bureau de l'APIE. (L'Heureux Cyclage est le réseau des ateliers vélos associatifs, participatifs et solidaires, la Clavette est la coordination locale des ateliers vélo de l'agglomération grenobloise (<https://www.heureux-cyclage.org/>)).

Mme Motin est venue visiter un atelier vélo associatif où elle a eu l'occasion de rencontrer des membres de L'Heureux Cyclage en commission et découvrir ainsi l'existence de ce type de lieu de recyclage.

Les échanges se sont déroulés à l'extérieur de l'atelier, ce qui a permis aux mécanos bénévoles présents d'œuvrer tranquillement à l'intérieur.

Cendra Motin a abordé la discussion en faisant le lien entre la Loi Orientation Mobilité (LOM), différentes réglementations et règles récentes liées à l'environnement et aux mobilités et le projet de loi « climat et résilience ». Façon de voir les choses pertinentes par ailleurs mais sans référence aux propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat. Implicitement, les personnes présentes n'ont pas souhaité s'étendre sur les couacs qui font que cette loi voit son ambition fortement réduite par rapport à ce qui avait été préalablement annoncé...

Quelques points concrets ont été avancés, par exemple concernant le travail en cours pour que la vente de produits industriels en France soit impossible sans possibilité avérée de disposer de pièces de rechanges pendant cinq ans, chiffre appelé à évoluer en fonction des types de produits. A lui seul, un tel point oblige à élargir le champ de réflexion :

- Qui doit travailler pour que l'obligation soit suivie d'effets : l'industriel, l'importateur ?
- La possibilité de réparer concerne également l'obligation de disposer d'outils spécifiques dans le même temps.
- Un système de score est à l'étude pour indiquer la réparabilité d'un appareil aux acheteurs.
- Ce type de score est également en discussion au niveau européen. Des industriels ont déjà intégré cet aspect dans l'objectif d'avoir un argument commercial pour leurs produits.
- Des échanges ont eu lieu avec l'enseigne Decathlon qui cumule les casquettes de distributeur et fabricant. Elle s'évertue à limiter le nombre de références de pièces pour chacun de leurs produits, vélos en particulier, pour simplifier la gestion de stock, limiter le risque de rupture (problématique du moment) et pour faciliter la réparabilité des produits en interne.

Tout n'est donc pas rose mais avec cet exemple, il est clair que les politiques sont poussés à avancer par le grand public qui s'intéresse de plus en plus à l'impact d'un produit de la fabrication (de ses composants) jusqu'à sa fin de vie souhaitée de plus en plus tardive et par des industriels prêts à modifier le paradigme du « jetable pour vendre plus » par l'aspect « durable pour arriver à vendre ».

En fin de rencontre, une visite rapide de l'atelier a permis à Mme Motin de voir concrètement ce que la récupération et la remise en valeur de vélos impliquent en termes d'espaces de stockage vélos et pièces, d'outillage, de « main d'œuvre bénévole », de budget, etc.

Les échanges ont été très libres, bien plus larges que les exemples cités ci-dessus.

Mme Motin est restée une heure trente et semblait attentive aux remarques de chacun.

Qu'en aura-t-elle retenu ?

L'inventaire des pelouses sèches 2021

Par Diane Robach et Gabrielle Turpin-Etienne

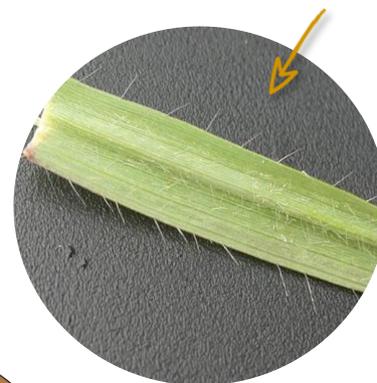
Dans le cadre de notre stage de fin d'études, nous menons l'inventaire des pelouses sèches de 12 communes sur le territoire de l'A.P.I.E. Le mois de mars a été consacré principalement à l'identification des pelouses sèches via un travail de pré-cartographie sur photos satellites, mais aussi bibliographique. Nous avons également pu rencontrer une partie de l'équipe bénévole qui nous a fait découvrir le territoire. Depuis fin mars, nous sommes sur le terrain afin de caractériser les habitats de pelouses sèches. Pour cela nous relevons la flore et la faune ainsi que les enjeux de chaque site, notamment l'embroussaillage. Une bonne connaissance des pelouses sèches est essentielle pour pouvoir les protéger, ce sont des habitats d'intérêts communautaires, souvent des sites d'orchidées remarquables et 26% des plantes protégées en France y sont présentes !

Mais comment reconnaître une pelouse sèche ?

Une pelouse sèche va présenter une végétation dépassant rarement 60 cm de hauteur, mais pouvant être colonisée par des ligneux. Elle se retrouve en général sur des terrains en pente, pauvres en éléments nutritifs et, en grande majorité, calcaires. L'eau est donc peu disponible dans le milieu, les végétations retrouvées sont composées d'espèces xérophiles (= organismes vivants dans des milieux très pauvres en eau). Afin de confirmer qu'il s'agit bien d'une pelouse sèche, il faut trouver la présence de Brome érigé (*Bromopsis erecta*), l'une de nos grandes indicatrices de pelouse sèche ! Pour cela, attraper une touffe « d'herbe », vous pourrez facilement y repérer cette espèce avec ses poils en « arêtes de poisson ».



Faciès caractéristique de pelouse sèche



**Brome érigée
(*Bromopsis erecta*)**

Nous vous donnons rendez-vous le mois prochain pour partir à la découverte de la faune et de la flore remarquables qui peuplent les pelouses sèches !

La plante du mois : le muguet de mai

Par Régis Curt

Il est emblématique du 1^{er} mai, symbolique de l'arrivée des beaux jours, mais que savons-nous du muguet ? **Convallaria majalis L, 1753** fait partie de la famille des Liliacées (ou des Asparagacées en classification phylogénétique).



Espèce des sous-bois, le muguet fleurit chez nous en avril ou mai. La floraison du muguet nous est très familière : une grappe unilatérale portée par une hampe unique. La disposition de fleurs orientées du même côté donne l'aspect penché caractéristique du muguet. Les fleurs (une dizaine par grappe en général) ont la forme d'une clochette formée par 6 tépales soudés. Elles comportent 6 étamines, ne



produisent pas de nectar mais émettent un parfum très pénétrant.

Les fruits arrivent à maturité en été, ce sont des baies rouge orangé consommées par les grives et les merles qui assurent la dissémination des graines.



Rhizome avec griffe

La reproduction sexuée du muguet se heurte à des facteurs limitants : la lumière dont a besoin la plante peut être insuffisante en sous-bois, la fleur est peu attractive pour les insectes (pas de nectar), insectes peu nombreux en sous-bois. Le muguet est souvent considéré comme autogame, mais de récentes études montrent à l'inverse que le pollen d'un individu ne peut féconder les fleurs du même clone.

Le muguet peut compter sur une reproduction asexuée très efficace. En effet, il développe un rhizome très dense, couvert de racines et qui produit également des bourgeons dont certains (ou griffes) développeront la hampe florale. Ce rhizome croît lentement, mais peut couvrir de grandes surfaces. Ainsi, les brins observés ne sont en général qu'une partie de la même plante.

Reproduction végétative performante mais sans issue à terme du fait de la monotonie génétique versus reproduction sexuée limitée mais indispensable pour le brassage génétique, comment le muguet combine-t-il ces modes de reproduction ? Y a-t-il prépondérance de l'un sur l'autre ? Les études montrent que la reproduction sexuée, malgré les handicaps qui pèsent sur elle, joue son rôle. Voir à ce sujet l'article : [Muguet : une vie entre clone et sexe](#)

N'oublions pas que le muguet est fortement toxique pour l'homme, il est utilisé en pharmacie comme tonocardiaque et diurétique.

Concluons avec Georges Brassens
(*Discours des fleurs*) :

***Le premier Mai c'est pas gai,
Je trime a dit le muguet,
Dix fois plus que d'habitude,
Regrettable servitude.
Muguet, sois pas chicaneur,
Car tu donnes du bonheur,
Pas cher à tout un chacun.
Brin d'muguet, tu es quelqu'un.***

L'idée nature du mois avec les enfants : la couronne de lierre

Par Elsa Paget



Il vous suffit de couper une liane de lierre suffisamment grande et souple pour en faire un cercle et passer les extrémités dessus/dessous pour que la couronne tienne bien toute seule.

Et voilà une jolie couronne pour continuer la balade.

Simple non ?!

Vous désirez participer à la prochaine lettre « Paroles de pie » ?
Je vous invite à m'envoyer vos articles avec éventuellement une photo par mail à contact@apie-asso.net avant le 25 du mois.

A bientôt,

Margot la Pie

